

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 22 juillet 2021
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :
en exercice : 18

Date de la convocation :
16 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer

Absents excusés : Thierry GILMAN, Robert BOURREAU, Jean-Philippe GODET, Julien GRONDIN, Aurélien PILLET

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Mireille PILLET, adjointe a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 22 JUIN 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

22/06/2021	SAUR	Maintenance des hydrants	1 633,88 €	1 960,64 €
05/07/2021	SARL CHAILLOU	Enduit extérieur maison Touzeau	3 887,04 €	4 665,45 €
05/07/2021	VLOK	Location groupe électrogène : Jaunay'Stivalles	264,58 €	317,50 €
16/07/2021	FTTA	Démolition bien Duranteau place du 8 Mai	2 905,00 €	3 486,00 €

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m ²)	Type
21/06/2021	DIA-25/2021	5	impasse des Quichenottes	519	Maison
21/06/2021	DIA-26/2021	24	rue du Moulin	550	Maison
22/06/2021	DIA-27/2021	35	rue des Cormiers	306	Terrain
22/06/2021	DIA-28/2021	10	rue des Cormiers	514	Terrain
22/06/2021	DIA-29/2021	16	rue des Cormiers	487	Terrain
22/06/2021	DIA-30/2021	18	rue des Cormiers	396	Terrain

22/06/2021	DIA-31/2021	20	rue des Cormiers	365	Terrain
22/06/2021	DIA-32/2021	29	rue des Cormiers	381	Terrain
22/06/2021	DIA-33/2021	27	rue des Cormiers	373	Terrain
22/06/2021	DIA-34/2021	25	rue des Cormiers	524	Terrain
22/06/2021	DIA-35/2021	23	rue des Cormiers	518	Terrain
22/06/2021	DIA-36/2021	21	rue des Cormiers	410	Terrain
22/06/2021	DIA-37/2021	19	rue des Cormiers	404	Terrain
22/06/2021	DIA-38/2021	31	rue des Cormiers	200	Terrain
22/06/2021	DIA-39/2021	33	rue des Cormiers	200	Terrain
28/06/2021	DIA-40/2021	2	impasse des Acacias	597	Maison
02/07/2021	DIA-41/2021	30	rue de Lande d'Homme	20 000	Maison
05/07/2021	DIA-42/2021	25	rue des Cormiers	524	Terrain
05/07/2021	DIA-43/2021	108	rue de la Bassetière	1 077	Maison
06/07/2021	DIA-44/2021	6	Impasse des Hortensias	498	Maison
12/07/2021	DIA-45/2021	23	rue des Cormiers	518	Terrain

DELIBERATIONS

Réf. 01 : GROUPEMENT DE COMMANDES « MARCHÉ DES HYDRANTS » : ADHESION

Pour répondre à l'objectif d'amélioration de la performance des marchés publics, M. le Maire propose de constituer un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des marchés publics entre les communes Les Achards, Nieul le Dolent, St Georges de Pointindoux, Beaulieu sous la Roche, Ste Flaive des Loups, Martinet, la Chapelle Hermier, St Julien des Landes pour la prestation de contrôle, entretien et réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie, poteaux et bouches à incendie.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pour le groupement de commande entre la commune de Saint Julien des Landes et les communes des Achards, Nieul le Dolent, St Georges de Pointindoux, Beaulieu sous la Roche, Ste Flaive des Loups, Martinet et la Chapelle-Hermier
- **DESIGNE** la commune de Saint Julien des Landes, coordinatrice du groupement de commande
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

Réf. 02 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AH N°11 APPARTENANT A MME LOGEAI CHRISTIANE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une régularisation de parcelle est nécessaire entre Mme Logeais et la commune. En effet la parcelle AH n°11 appartenant à Mme Logeais est déjà entretenue et utilisée par le domaine public.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle AH n°11 d'une superficie de 7 m² à M. AUBERT à l'euro symbolique
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'acte
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Questions diverses :

- Enduit de la maison Touzeau : travaux fixés au 23 juillet 2021
- Démolition muret/cabanon du bien Duranteau : travaux fixés au 13 septembre 2021
- Ilot Resistub : l'EPF a fait une proposition d'achat à M. RIMBAUD et attend son retour. Dans le cadre du plan de relance « Fonds friches », le dossier de candidature à l'appel à projet de de l'Etat « Recyclage foncier » en région Pays de la Loire est à déposer au 1^{er} octobre 2021 au plus tard.
- Ancienne mairie : l'association des peintres, l'association de l'école de musique et la paroisse vont pouvoir intégrer les locaux courant aout et septembre 2021
- M. GROLLIER a fait une demande d'achat ou échange de chemin communal à la Ste Hubert : sur le principe la commune ne s'oppose pas à un échange mais souhaite obtenir l'avis de Vendée Eau sur cette échange et notamment dans le cadre du Projet Jourdain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h33

Le Maire, Joël BRET

